

3* LES MODALITÉS DE REMBOURSEMENT

Comment me faire rembourser ?



J'ai opté pour la télétransmission,

je n'adresse rien à MERCER REPCA, sauf pour certains soins (voir ci-contre).

Ces pièces doivent être adressées au plus tard dans les 2 ans qui suivent la date des soins à

MERCER

« Prévoyance Santé Retraite »

Pisseloup

52501 FAYL LA FORET CEDEX

Je n'ai pas opté

pour la télétransmission,
j'adresse à MERCER REPCA les originaux des décomptes de la Sécurité Sociale accompagnés, si nécessaire, des pièces complémentaires (voir ci-contre).
Je peux également me reporter au guide pratique
Frais de Santé.



SOINS DENTAIRES

Facture originale ou copie de la feuille de soins du dentiste cotée et détaillée dent par dent



PROTHESES DENTAIRES / ORTHODONTIE

Facture originale ou copie de la feuille de soins du dentiste cotée et détaillée dent par dent



OPTIQUE

- Monture, verres et lentilles acceptés par la Sécurité Sociale
 - > Copie de la facture de l'opticien
- Lentilles refusées par la Sécurité Sociale et lentilles jetables
 - > Prescription médicale et facture originale de l'opticien



HOSPITALISATION

Fournir la facture acquittée de l'établissement, ainsi que les notes d'honoraires



MATERNITE

Fournir les factures relatives à l'accouchement



CURE THERMALE

Justificatif des frais réellement engagés au titre du transport :
Billets de train ou copie de la carte grise du véhicule utilisé avec indication du nombre de kilomètres parcourus

Justificatif des frais réellement engagés au titre de l'hébergement :

Facture acquittée délivrée par l'établissement d'hébergement